

Bureau de la concertation

Réunion du 11 septembre 2018

LISTE DES PARTICIPANTS

VILLE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme		François HÔTE, Anne GOMEZ
Mairie du 13 ^e arrondissement		Bénédicte PERFUMO

SEMAPA

Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
--------------------------------	--	----------------

PERSONNALITES EXTERIEURES

Personne qualifiée		Bertrand AVRIL
Personne qualifiée		Pascal DIBIE

BUREAU DES ASSOCIATIONS

Chargé de mission		Yann RENAUD
-------------------	--	-------------

REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS

Association ADA 13		Françoise SAMAIN
Autre-13 (Association des Usagers des Transports)		Farid NECHADI
Association La Plateforme des Comités Parisiens d'Habitants		Claude BIRENBAUM

CONSEILS DE QUARTIER

Conseil de quartier n° 4		Frédérique LECOCQ
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE

La séance est ouverte à 18 heures 05.

François HÔTE rappelle que le principal objet de la présente réunion porte sur la définition du calendrier des groupes de travail ainsi que le remplacement du garant. Il s'enquiert des sujets que les membres de la concertation souhaiteraient aborder.

Bertrand AVRIL suggère l'organisation d'un samedi de la concertation à l'été 2019, sur un thème restant à trouver.

Françoise SAMAIN évoque également la revitalisation de la concertation.

Farid NECHADI fait part des sujets mentionnés par le bureau des associations : la revitalisation de la concertation, un samedi de la concertation, des réunions plénières plus fréquentes du CPC. Dans ce dernier cadre, le bureau des associations souhaiterait évoquer un état des lieux de la mixité des logements (répartition entre logements privés et sociaux et catégories de logements sociaux), la nature des entreprises et commerces présents et la place que représentent les espaces verts. Le bureau des associations souhaite également que SOS Paris rejoigne le bureau du CPC.

François HÔTE rappelle que Mme KAREL, qui représentait SOS Paris, a démissionné du bureau. Le bureau lors de la séance du 11 janvier 2018, sur proposition des représentants des associations et conseils de quartier, a désigné Monsieur NECHADI de la FNAUT pour occuper la place laissée vacante.

Yann RENAUD précise que Mme KAREL a été démissionnée par son association.

S'agissant du garant, François HÔTE indique que la recherche d'un successeur à Bertrand MEARY est en cours. Toutefois, il faut de la matière pour concerter or, l'opération avançant, il reste peu de secteurs où la concertation est active : le secteur Austerlitz gare, les futurs bâtiments du secteur Tolbiac et surtout Bruneseau. Le secteur Bruneseau Nord fait actuellement l'objet d'une consultation. Les réflexions portées en amont par les membres de la concertation ont été prises en compte dans le cahier des charges, mais le principe de confidentialité des offres ne permet pas de concertation à proprement parler. Le secteur Bruneseau Sud peut en revanche faire l'objet d'une concertation, mais son calendrier n'est pas immédiat.

Farid NECHADI estime pour sa part que la matière existe : certaines parties de l'avenue de France ne sont pas finies. Il reste un état des lieux à faire pour identifier les manques et les dysfonctionnements. La concertation reste possible, notamment sur la question des usages.

François HÔTE observe que la concertation peut se poursuivre sans garant.

Bertrand AVRIL n'est pas de cet avis : la concertation obéit à des règles précises et la présence d'un garant est nécessaire.

Claude BIRENBAUM rappelle que l'instance s'intitule Comité *permanent* de la concertation.

Françoise SAMAIN juge problématiques les procédures mises en place à Austerlitz et Bruneseau : faute d'accès aux dossiers, les membres de la concertation ne peuvent pas travailler correctement. L'intervention d'un garant serait à cet égard très utile. Par ailleurs, les garants ont jusqu'à présent été des personnes capables d'une certaine hauteur de vue et dotées d'une certaine autorité. Elle évoque par exemple le garant de la concertation du Sycotom sur l'incinérateur d'Ivry.

Nathalie GRAND estime que ce profil est surdimensionné eu égard aux besoins de la concertation de Paris Rive Gauche. Les pistes de recherche se portent plutôt sur une personne détenant une expérience professionnelle et des compétences en matière d'urbanisme, qu'elle souhaiterait mettre au service de l'intérêt collectif en débutant dans la concertation.

François HÔTE ajoute que le garant doit nécessairement posséder un sens politique pour appréhender les attentes d'une mairie d'arrondissement, mais aussi les enjeux d'une collectivité comme Paris. Ce type de profil est donc relativement rare.

Frédérique LECOCQ regrette également l'absence de garant. Pour autant, la concertation s'est poursuivie depuis. Elle rappelle que Bertrand MEARY avait promis un bilan lors de l'annonce de son départ.

François HÔTE propose de relancer Bertrand MEARY à ce sujet. Pour ce qui est de la procédure de l'APUI Bruneseau, la confidentialité est nécessaire et la participation ouverte aux choix sera possible entre les finalistes. La solution trouvée pour la phase de sélection des finalistes consiste à impliquer dans le jury un représentant associatif ou de conseil de quartier, puis une fois le choix fait, à tenir des ateliers pour continuer à ajuster le projet qui va se construire sur plusieurs mois ensuite.

Bertrand AVRIL remarque que les deux précédents projets de Réinventer Paris, la gare Masséna et le lot M5A2, n'ont pas posé ce problème.

Anne GOMEZ rappelle que les projets ont été présentés après avoir été désignés lauréats. Pour ce qui est de Bruneseau, la consultation a été lancée. Les quatre équipes retenues ont remis leur offre en juillet. Un jury se tiendra en octobre pour en retenir deux sur quatre, avec la participation d'un membre de la concertation, dans le cadre d'un engagement de confidentialité. En effet, ces projets restent strictement confidentiels tant qu'ils sont modifiables, en l'absence d'engagement ferme des équipes. Les deux équipes finalistes retenues continueront à avancer sur la base des orientations fournies en jury. Les deux offres définitives, sur lesquelles les équipes se seront fermement engagées, seront soumises à un groupe de travail qui pourra les étudier avant le jury final.

Farid NECHADI en déduit que l'essentiel aura été fait. Il sera difficile aux associations de faire évoluer les projets.

Claude BIRENBAUM rappelle qu'il ne s'agit pas du premier appel d'offres auquel participe la concertation. Elle n'a jamais été prise à défaut de manque de discrétion.

Nathalie GRAND assure qu'il ne s'agit pas d'un manque de confiance. Elle-même a signé une clause de confidentialité dans le cadre de son travail de Directrice de la communication à la SEMAPA. Pour autant, elle n'a pas le droit de voir ces dossiers.

Farid NECHADI met en avant les lacunes identifiées dans un rapport de 2009 de la Cour des comptes sur l'aménagement de la ZAC : surreprésentation des bureaux, manque de commerces, insuffisance des espaces verts, etc. La participation de la concertation au jury permettrait d'améliorer le respect des critères de Paris Rive Gauche par les projets.

Bertrand AVRIL observe qu'en pareille situation, le garant interviendrait pour faire cesser la discussion et trancher : les règles de l'APUI sont ainsi et les associations et Conseils de quartier le savent depuis le début.

Françoise SAMAIN souhaite savoir sur quoi porte l'étape du 3 octobre.

Anne GOMEZ explique que les projets qui seront présentés sont matures et ont déjà fait l'objet d'un travail complet : ce sont des projets urbains, architecturaux et environnementaux, qui proposent une programmation dans le cadre fixé – 25 000 m² de logements minimum, 25 000 m² de bureaux maximum, etc. Ils ne pourront ensuite être adaptés qu'à la marge. En revanche, la concertation a été associée en amont de la consultation, et la note de contribution rédigée a été fournie dans les documents de la consultation.

François HÔTE rappelle que les projets sont de nature privée. Pour cette raison, il n'est pas possible de demander des équipements supplémentaires.

Françoise SAMAIN en conclut que les projets échappent à tous les acteurs.

François HÔTE rappelle que le choix sera fait en jury, que ce jury peut avoir des attendus et que le projet se construit progressivement. Cette méthode se distingue de celle de Bruneseau Sud, où la concertation pourra être menée plus en amont sur l'évolution du site qui est plus lointaine.

Claude BIRENBAUM rappelle que les membres de la concertation représentent les futurs usagers. Peu leur importe que le projet soit de nature publique ou privée.

Nathalie GRAND précise que le délai sera relativement court entre la remise des deux projets définitifs, fin décembre ou courant janvier, et la tenue du jury, dans la première quinzaine de mars.

Françoise SAMAIN souligne que la concertation devra disposer du temps nécessaire pour étudier le dossier avant le groupe de travail qui précèdera le jury, puis du temps nécessaire pour former un avis commun.

Bertrand AVRIL demande si la concertation pourra arrêter une position commune qui sera présentée au jury.

Anne GOMEZ précise que le jury comprendra un membre de la concertation.

Bertrand AVRIL s'étonne que l'instruction des projets définitifs et le choix puissent se faire en un mois à peine.

Nathalie GRAND propose que le groupe de travail se tienne assez tôt afin que les membres de la concertation reçoivent une information préliminaire de la Ville et de la SEMAPA sur les deux offres définitives, afin de lui faciliter le travail.

Bertrand AVRIL suggère que les deux équipes se présentent à la concertation en janvier.

Anne GOMEZ juge difficile de mobiliser une équipe d'architectes qui n'est pas lauréate.

Farid NECHADI souligne que la concertation devra disposer des documents nécessaires pour travailler et produire un avis utile.

Nathalie GRAND juge possible qu'un petit groupe représentatif des membres de la concertation puisse poser des questions précises à la SEMAPA, la Direction de l'Urbanisme ou la mairie du 13^e arrondissement.

François HÔTE suggère également de mettre à disposition les documents dans une salle.

Farid NECHADI souligne que les associations ne se méfient pas de la Ville ou de la SEMAPA, mais elles peuvent porter un regard différent sur les projets.

François HÔTE assure qu'il en a conscience. Telle est précisément l'utilité de la concertation.

Farid NECHADI estime pour sa part que la concertation n'existe pas à proprement parler, car elle ne permet pas de faire évoluer les projets, par manque de documents et d'informations.

Claude BIRENBAUM souhaite savoir quand la concertation recevra le rapport de la commission technique.

Anne GOMEZ indique que le rapport de la Commission Technique sera transmis à chacun des membres du jury en amont de sa tenue, y compris au représentant de la concertation.

Bertrand AVRIL demande si la présence d'un membre de la concertation à la réunion du 3 octobre et au jury de mars est actée.

François HÔTE acquiesce. Le nom de ce membre reste à déterminer.

Yann RENAUD explique que ce membre sera désigné en réunion de concertation le 19 septembre. Il signera ensuite un engagement de confidentialité.

Nathalie GRAND ajoute que lors de la phase finale, ce membre pourra servir d'intermédiaire avec les autres, puisqu'il aura une connaissance plus approfondie des projets puisqu'il aura eu accès aux dossiers plus en amont.

Bertrand AVRIL s'enquiert du nom des quatre équipes sélectionnées à l'issue de la phase 1.

Nathalie GRAND répond que l'information sur le calendrier et les équipes sélectionnées est disponible sur le site internet de la SEMAPA.

François HÔTE propose d'arrêter le principe d'un groupe de travail le mercredi 23 janvier à 17 heures 30 à la Direction de l'Urbanisme, ce qui laisserait trois semaines à un mois de travail. En cas d'impossibilité, une autre date est retenue : le jeudi 31 janvier à 17h30.

I. Définition du calendrier pour les prochains groupes de travail

Secteur Austerlitz

Farid NECHADI souhaite la tenue d'un groupe de travail sur l'impact du projet de la gare d'Austerlitz, notamment sur les flux et l'organisation des modes de transport. Il a déjà demandé une étude de flux à la SNCF lors d'une réunion précédente, mais n'a rien reçu.

Anne GOMEZ précise qu'une autre concertation est organisée par Ile-de-France Mobilités (ex-STIF) sur le tripôle gare d'Austerlitz-gare de Lyon-gare de Bercy. La SNCF a réalisé une étude de flux sur l'intérieur de la gare. Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités et la RATP ont travaillé sur ce sujet dans le cadre de la réorganisation du réseau de bus. Toutefois, l'étude d'impact à réaliser sur le projet Austerlitz abordera la question des flux. Elle est toutefois loin d'être finalisée à ce jour. Elle sera soumise à enquête publique.

Farid NECHADI précise que sa demande porte notamment sur l'emplacement de stationnement des taxis ou des déposes-minute. Le bureau des associations souhaiterait également un point sur les projets de réaménagement de l'hôpital de la Salpêtrière et l'état des négociations entre la SEMAPA et l'AP-HP sur la frange ferroviaire du site.

Frédérique LECOCQ répond que le schéma directeur de l'AP-HP n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Bertrand AVRIL demande s'il est envisageable de faire intervenir l'AP-HP.

François HÔTE fait valoir que l'AP-HP ne possède pas de département spécialisé en aménagement, et qu'elle a missionné un maître d'œuvre urbain pour établir ce schéma directeur.

Françoise SAMAIN remarque que les ateliers de conception se sont arrêtés avant l'été.

Anne GOMEZ le confirme. Le travail porte actuellement sur les éléments du permis de construire, qui sont complexes à mettre au point (récolement de projets réalisés conjointement mais par différents maîtres d'œuvre). L'objectif reste de déposer le permis de construire et l'étude d'impact qui l'accompagne avant la fin de l'année. Un groupe de travail se tiendra préalablement au dépôt de permis. L'autorité environnementale remettra ensuite son avis, puis l'enquête publique démarrera, probablement avant l'été 2019.

Le groupe de travail Austerlitz se réunira le jeudi 29 novembre à 17 heures 30.

Farid NECHADI demande un groupe de travail « berges et déplacements » pour davantage de précisions sur l'aménagement des terminaux bus et les correspondances entre modes de transport collectifs, ainsi que le réaménagement de la petite ceinture.

Anne GOMEZ répond qu'elle est préservée au sein de Paris Rive Gauche.

Bertrand AVRIL souhaite savoir quand démarrera le chantier de la gare Masséna.

Anne GOMEZ répond que le permis n'est pas encore déposé, car le sujet des fondations spéciales reste à régler. S'agissant d'un groupe de travail sur le thème des déplacements, le sujet paraît prématuré au regard de l'avancement des projets (rocade des gares, réorganisation du réseau bus) qui font par ailleurs l'objet d'une concertation à l'échelle qui les concerne.

Farid NECHADI évoque le problème des arrêts des bus 62 et du 89.

Bénédicte PERFUMO fait valoir que la situation est transitoire compte tenu du chantier. Le sujet est compliqué, car la RATP doit tenir compte de contraintes d'exploitation vis-à-vis de son personnel.

Secteur Tolbiac

Anne GOMEZ rappelle qu'un groupe de travail est prévu le 20 septembre prochain sur les projets T6B et T4. L'appel à projets Parisculteur a été infructueux et sera relancé.

Secteur Masséna

Anne GOMEZ indique que le lot M9A, qui accueillera l'Université de Chicago, des logements, commerces et activités, est en concours. Le jury se tiendra début décembre.

Un groupe de travail Masséna pour présenter le projet lauréat est proposé le mercredi 13 février 2019.

II. Questions diverses

Françoise SAMAIN annonce sa démission du bureau de la concertation, pour assurer le renouvellement de ses membres. Christine NEDELEC, représentante de SOS Paris et Paris Nature Environnement, souhaite s'y investir. ADA 13 soutient cette candidature.

Nathalie GRAND rappelle que les membres du bureau sont désignés *intuitu personae* et soumis à l'approbation du garant. Il s'agit normalement de personnes suivant la concertation régulièrement et depuis longtemps. Elles doivent également s'engager à l'assiduité.

François HÔTE souhaite savoir si d'autres personnes se sont manifestées.

Farid NECHADI cite Lionel CHAUMET de l'APF.

Farid NECHADI souhaite savoir si les associations peuvent proposer un candidat à la fonction de garant. Cette question a été posée en bureau des associations.

Nathalie GRAND répond que la désignation a toujours été une prérogative de la Ville jusqu'à présent.

Claude BIRENBAUM annonce qu'il adressera des noms de candidat à François HÔTE par email.

Farid NECHADI demande un groupe de travail au titre du droit de suite, notamment dans le cadre des projets. Le groupe de travail pourrait également vérifier les dépassements des budgets présentés aux jurys.

Anne GOMEZ remarque que les jurys ne disposent pas du chiffrage travaux des projets, sauf en conception-construction. Les montants mentionnés sont des évaluations, qui sont ensuite contractualisées entre architecte et promoteur ou maître d'ouvrage. Anne GOMEZ invite Monsieur NECHADI à formuler plus précisément l'objet de sa demande.

Bénédicte PERFUMO engage la concertation à se concentrer sur la qualité des constructions.

Françoise SAMAIN remarque qu'un groupe de travail pourrait vérifier si les innovations techniques en matière de logement social se sont effectivement traduites en économies de charge pour les locataires.

Nathalie GRAND suggère de faire intervenir Paris Habitat, qui possède plusieurs bâtiments dans Paris Rive Gauche.

François HÔTE prend note de la demande par la concertation d'un retour d'expérience.

Françoise SAMAIN s'enquiert du projet de passerelles « habitées » sur la Seine.

Anne GOMEZ répond que le jury a été reporté *sine die*. Elle ne possède pas d'autre information.

S'agissant enfin du samedi de la concertation, François HÔTE répond que la question doit être traitée dans le cadre d'un CPC.

La prochaine réunion du Bureau se tiendra le 23 ou le 31 janvier 2019.

La séance est levée à 19 heures 50.